



## Assemblée

Distr. générale  
24 février 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-septième session

Kingston, Jamaïque

11-22 juillet 2011

### **Demande d'admission au statut d'observateur au nom du Center of Oceans Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Virginie, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée**

#### **Note du Secrétariat**

1. Le 11 janvier 2011, le Center for Oceans Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Virginie a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre dans laquelle il demandait l'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de cette lettre ainsi que les informations complémentaires fournies par les auteurs de la requête figurent en annexe à la présente note.

2. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée, les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée, peuvent participer aux travaux de l'Assemblée en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 de l'article 82 disposent que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e), du même article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur l'invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e), sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

## Annexe

### **Lettre datée du 14 janvier 2011, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par John Norton Moore, Directeur, et Walter L. Brown, professeur de droit\***

Le Center of Oceans Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Virginie a été créé en 1976 afin de promouvoir et d'encourager la recherche, l'enseignement et le débat dans le domaine des politiques marines et du droit de la mer. Le Centre dispose d'un personnel employé à temps complet et propose un programme régulier de conférences, des publications et d'autres activités à caractère éducatif visant à promouvoir la paix et la stabilité sur les mers et océans de la planète. De plus amples informations sont disponibles sur notre site Web à l'adresse <http://www.virginia.edu/colp>.

Ces dernières années, le Centre avait qualité d'observateur non gouvernemental accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies. Notre représentant s'est rendu régulièrement à New York afin d'assister aux débats sur les questions relatives au droit de la mer. Nous nous référons à l'alinéa e) de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée disposant que des organisations non gouvernementales qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent être invitées à participer à ses travaux en tant qu'observateurs, car notre Centre et son personnel ont fait preuve d'un vif intérêt à l'égard des travaux de l'Autorité internationale des fonds marins depuis trois décennies, comme en témoignent notre programme annuel, nos publications et l'enseignement théorique que nous dispensons.

En conséquence, nous avons l'honneur de demander à l'Assemblée de bien vouloir examiner la demande du Centre tendant à obtenir le statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, à sa prochaine session, en 2011. Nous vous serions reconnaissants de nous informer de toute procédure qu'il serait nécessaire de suivre afin d'être admis à ce statut, et sommes bien sûr disposés à fournir toute information complémentaire concernant notre demande, que nous vous remercions de bien vouloir examiner.

(Signé) John Norton **Moore**, Directeur,  
et Walter L. **Brown**, professeur de droit

---

\* Rédigée en anglais dans sa version originale.